Informations de base	
2005/2002(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2006: autres sections **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	DOMBROVSKIS Valdis (PPE-DE)	06/12/2004

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	MARTIN David (PSE)	14/03/2005
CONT Contrôle budgétaire	HEATON-HARRIS Christopher (PPE-DE)	16/03/2005
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	15/03/2005
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	SZEJNA Andrzej Jan (PSE)	03/02/2005
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	DEPREZ Gérard (ALDE)	06/06/2005
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	20/04/2005
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	SCHWAB Andreas (PPE-DE)	24/05/2005

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2673	2005-07-15
Affaires économiques et financières ECOFIN	2693	2005-11-24

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/04/2005	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2005)0300	Résumé
15/07/2005	Publication du projet de budget du Conseil	11186/2005	Résumé
29/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/2005	Vote en commission		Résumé
18/10/2005	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0307/2005	
26/10/2005	Débat en plénière		
27/10/2005	Décision du Parlement	T6-0410/2005	Résumé
27/10/2005	Résultat du vote au parlement		
24/11/2005	Débat au Conseil		Résumé
13/12/2005	Adoption du projet du budget par le Conseil		
15/12/2005	Signature de l'acte final		
15/12/2005	Fin de la procédure au Parlement		
15/03/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2002(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/25972

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	PETI	PE359.907	25/07/2005	
Avis de la commission	INTA	PE362.423	12/09/2005	
Avis de la commission	LIBE	PE360.276	16/09/2005	
Avis de la commission	CONT	PE362.884	06/10/2005	
Amendements déposés en commission		PE364.676	10/10/2005	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0307/2005	18/10/2005	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0410/2005 JO C 272 09.11.2006, p. 0453-0561 E	27/10/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	11186/2005	15/07/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(2005)0300	27/04/2005	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2005)0552	29/04/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2006/0179
JO L 078 15.03.2006, p. 0001-1547 Résumé

Budget 2006: autres sections

2005/2002(BUD) - 15/12/2005 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2006.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/179/CE, Euratom.

CONTENU : le budget de l'Union pour l'exercice 2006 est définitivement arrêté conformément à la procédure budgétaire clôturée le 15 décembre 2005. Le budget de l'Union ainsi adopté est conforme aux priorités définies par les autorités budgétaires et au vote établi en plénière en deuxième lecture par le Parlement européen (se reporter au résumé de la résolution du Parlement du 15.12.2005).

Le niveau total des crédits d'**engagement** s'élève ainsi à **121,190 milliards EUR**, ce qui représente une augmentation de 4,5% par rapport à 2005.

Les crédits de **paiement** sont en hausse de 5,9%, passant à **111,969 milliards EUR**, soit 1,01% du revenu national brut (RNB) de l'Union européenne. Les marges laissées sous les plafonds des perspectives financières sont de 2,505 milliards EUR pour les engagements et de 7,323 milliards EUR pour les paiements.

Par rubriques budgétaires, le budget 2006 s'établit comme suit :

- **agriculture et développement rural** : les engagements s'élèvent à 51,051 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 1,567 milliards EUR sous le plafond de cette rubrique. Les crédits de paiement augmentent de 5,2% par rapport à 2005, passant à un niveau de 51,991 milliards EUR. Au cours de la procédure budgétaire, un ajustement des sous-rubriques des perspectives financières a été prévu, ce qui permet, dans le cadre du mécanisme de modulation, de transférer des fonds de la sous-rubrique 1a «Agriculture» vers la sous-rubrique 1b «Développement rural», conformément à la dernière réforme de la PAC. Sur le total des engagements au titre de la rubrique 1, un montant de 7,771 milliards EUR est destiné aux mesures de développement rural, tandis que les paiements correspondants s'établissent à 7,711 milliards EUR ;
- **actions structurelles** : les engagements augmentent de 5% par rapport à 2005, passant à 44,555 milliards EUR. Les crédits de paiement s'élèvent à 35,640 milliards EUR, ce qui représente une hausse de 10% par rapport à 2005. En outre, conformément à la déclaration adoptée lors du trilogue du 30 novembre 2005, si la Commission acquiert la conviction que les crédits de paiement sont insuffisants, elle pourra présenter à l'autorité budgétaire un avant-projet de budget rectificatif sur lequel une décision sera prise lors d'une lecture unique ;

- **politiques internes :** les crédits d'engagement de cette rubrique s'élèvent à 9,373 milliards EUR. Ils sont en hausse de 2,4% par rapport à 2005, ce qui laisse une marge de 12 mios EUR sous le plafond de cette rubrique. Les crédits de paiement augmentent de 10,9% pour passer à 8,889 milliards EUR. L'autorité budgétaire a convenu d'étoffer l'enveloppe financière pour un certain nombre de programmes relevant de la codécision, qui sont dans leur dernière année, pour un montant total de 100 mios EUR. L'accent est mis sur les mesures visant à favoriser la croissance économique, la protection de l'environnement et la citoyenneté active, en particulier chez les jeunes européens, ce qui contribue à favoriser la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne ;
- **actions extérieures** : les engagements de cette rubrique augmentent de 5,9%, passant à 5,544 milliards EUR, et les paiements diminuent de 2% pour se chiffrer à 5,369 milliards EUR. Sur ce montant, 275 mios EUR doivent être financés en dehors de la rubrique 4, par le recours à l' instrument de flexibilité. Ce montant est ventilé comme suit:

 Ø 100 mios EUR pour la reconstruction en Irak (sur un montant total de 200 mios EUR);

 Ø 95 mios EUR pour l'aide aux régions touchées par le tsunami (sur un montant total de 180 mios EUR);

 Ø 40 mios EUR pour l'aide aux pays signataires du protocole sur le sucre touchés par la réforme dans le secteur sucrier de l'Union;

 Ø 40 mios EUR pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

- **dépenses administratives** : tant les crédits d'engagement que les crédits de paiement sont fixés à 6,656 milliards EUR, ce que représente une hausse de 5,8% par rapport à 2005. Au total, 800 postes sont créés, dont 700 sont en rapport avec le dernier élargissement et 100 sont prévus pour du personnel externe afin de préparer l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie ;
- **préadhésion** : la préparation des prochains élargissements se poursuivra conformément aux feuilles de route convenues pour la Bulgarie et la Roumanie. La Turquie et la Croatie continueront aussi à bénéficier des crédits affectés à la stratégie de préadhésion. Un montant global de 2,481 milliards EUR en engagements est programmé pour la stratégie de préadhésion, ce qui représente une augmentation de 19,2% par rapport au budget 2005, en laissant encore une marge de 1,085 milliards EUR sous le plafond de la rubrique.

Conformément à l'accord politique aux termes duquel les nouveaux États membres ne devraient pas devenir contributeurs nets au budget en ces premières années après l'adhésion, une **compensation** de 1,074 milliards EUR est prévue à la rubrique 8. Ce montant sera mis à disposition sous la forme de transferts aux nouveaux États membres, destinés à équilibrer leurs recettes et leurs contributions budgétaires.

Budget 2006: autres sections

2005/2002(BUD) - 15/07/2005

Le Conseil a adopté, à la majorité qualifiée, le projet de budget général pour l'exercice 2006, en première lecture, après une réunion de concertation avec le Parlement européen et la Commission. Les délégations de l'Allemagne, de l'Autriche et des Pays-Bas se sont abstenues.

Selon la procédure habituelle, ce projet de budget sera examiné et amendé en première lecture par le Parlement européen à l'automne 2005. La Commission présentera également une lettre rectificative à l'automne avant la deuxième lecture du Conseil, qui est prévue pour novembre 2005.

En ce qui concerne spécifiquement les dépenses administratives (rubrique 5), le Parlement européen et le Conseil sont convenus de respecter le plafond existant et de maintenir une marge pour imprévus suffisante dans cette rubrique. Le Conseil a diffusé une déclaration relative au recrutement pour les nouveaux postes en relation avec l'élargissement.

À noter par ailleurs, que le Parlement européen et le Conseil ont indiqué de concert qu'une **augmentation maîtrisée des crédits pour paiements devrait faire partie d'un compromis global en novembre**.

Après la rencontre avec le Parlement européen, le Conseil a confirmé à la majorité qualifiée l'accord dégagé par le Comité des représentants permanents sur le projet de budget général pour 2006. Il donne maintenant mandat à la Présidence britannique, assistée par le Secrétariat général du Conseil, pour mettre au point les documents budgétaires et les transmettre au Parlement européen conformément au calendrier prévu.

Budget 2006: autres sections

2005/2002(BUD) - 24/11/2005

Au cours d'une réunion de concertation qui s'est tenue à Bruxelles avec une délégation du Parlement européen pour examiner le projet de budget général de l'Union pour 2006, le Conseil a pu constater qu'en dépit des progrès réalisés, il n'était pas possible de parvenir à un compromis sur le projet de budget, les positions des deux institutions étant encore trop éloignées.

En conséquence, le Conseil a décidé de postposer sa deuxième lecture du budget.

La Présidence britannique a indiqué qu'elle réfléchirait à la meilleure manière de parvenir à un accord et de conclure sa deuxième lecture du budget aussitôt que possible.

Budget 2006: autres sections

2005/2002(BUD) - 29/04/2005 - Document annexé à la procédure

Dans une lettre de la Commission européenne au Secrétaire général du Parlement européen, celle-ci indique que, conformément à l'article 272 (9) du Traité sur la Communauté européenne, le taux maximal d'augmentation des dépenses « non obligatoires » pour le budget 2006 est fixé à **3,6%**.

Budget 2006: autres sections

2005/2002(BUD) - 27/04/2005 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget (APB) 2006 pour les autres institutions de l'Union (budget « autres sections »).

CONTENU : La Commission a présenté un avant-projet de budget 2005 prenant en compte les montants des états provisionnels de toutes les institutions de l'Union. Celui-ci comporte globalement les prévisions budgétaires suivantes : 3,009 milliards EUR pour les dépenses administratives de la Commission (soit une augmentation de 6,16% pour la Commission par rapport à 2005 pour poursuivre l'effort dû à l'élargissement) et **2,482 milliards EUR** pour toutes les autres institution (soit une augmentation de 6,27% par rapport à 2005).

Pour l'ensemble de la rubrique 5, le total des dépenses s'élève à 6,683 milliards EUR soit une augmentation de 390 millions EUR par rapport à 2005. La marge laissée sous le plafond de cette rubrique est de 25 mios EUR dans l'APB de la Commission (contre 67 mios EUR en 2005).

La proportion de la rubrique 5 de l'APB 2005 s'établit comme suit pour l'UE-25 :

- 45% pour la Commission (hors dépenses communes), soit 3,009 milliards EUR;

- 37,2% : pour les autres institutions, soit 2, 482 milliards EUR (incluant Parlement européen, Conseil, Cour de Justice, Cour des Comptes, Comité économique et social, Comité des Régions, Médiateur européen, Contrôleur européen des données);

- 17,8% : pour les dépenses communes, soit 1,191 milliards EUR comprenant :

- les pensions (904,82 mios EUR),
- les Écoles européennes (130 mios EUR),
- l'OPOCE (80,86 mios EUR),
- l'OLAF (50,16 mios EUR),
- l'ESPO (25,15 mios EUR).

Total 6,683 milliards EUR pour l'ensemble de la rubrique 5.

Avec l'introduction de l'établissement du budget par activité, la plupart des dépenses administratives sont désormais intégrées dans les domaines politiques correspondants et seules des dépenses spécifiques, par exemple, pour les publications ou les bureaux de représentation, sont désormais présentées de manière séparée.

À noter encore la demande de la Commission de 700 nouveaux postes dans le cadre de l'élargissement, en plus des 700 déjà alloués en 2005. Une partie non négligeable des nouvelles dépenses de la Commission ira au renforcement des dépenses liées à la sécurité des bâtiments.

Budget 2006: autres sections

2005/2002(BUD) - 27/10/2005 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Valdis **DOMBROVSKIS** (PPE-DE) sur le budget 2006 des autres institutions, le Parlement se rallie largement à la position de sa commission au fond et propose en particulier de réduire l'enveloppe de son propre budget de 20 mios EUR, en le limitant à **1.321,6 mios EUR**. Le Parlement précise toutefois que cette approche ne saurait constituer un précédent pour ses budgets à venir.

Sur un plan général, le Parlement réaffirme que toutes les institutions doivent être dotées de manière adéquate pour parachever leur élargissement. Tout en se ralliant à l'idée de rigueur budgétaire imposée par le Conseil, le Parlement estime qu'il faut analyser au cas par cas les besoins de chaque institution et récuse le principe de coupes indifférenciées, appliqué par le Conseil dans l'établissement de son projet de budget.

Ce faisant, le Parlement ménage une marge sous le plafond de la rubrique 5, et rétablit 7,7 mios EUR sur les 15,1 mios EUR soustraits par le Conseil lors de sa première lecture.

En ce qui concerne le budget des institutions prises individuellement, la première lecture du Parlement se concentre sur les points suivants :

Section I : Parlement européen : outre la réduction linéaire de son budget de 20 mios EUR, le Parlement inscrit 20 mios EUR dans un réserve spécifique pour financer la politique d'information et de communication qui constitue une priorité essentielle pour l'année à venir. La réserve est destinée à des projets ambitieux en matière de communication, comme la télévision sur l'Internet et le nouveau centre de visiteurs.

Comme 2006 marque une pause dans la politique immobilière réussie du Parlement (c'est-à-dire le remboursement anticipé des intérêts des emprunts pour les achats des bâtiments), le Parlement a cherché le moyen d'utiliser les crédits disponibles pour répondre aux besoins de l'institution. Toutefois, un montant de 15 mios EUR sera mis de côté pour l'achat de bâtiments en 2006, puisque de telles opportunités pourraient se présenter dans l'année.

En ce qui concerne l'élargissement, le Parlement prévoit 13,8 mios EUR pour financer les coûts de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Il prévoit également un budget plus complet pour certains services tels que certains bureaux d'information ou des actions de formation. Enfin, le Parlement attend une vue plus précise des besoins en personnel pour son institution et attend de son Bureau qu'il analyse d'ici à novembre 2005 le

nombre d'agents contractuels et temporaires, y compris pour les groupes politiques présents pour l'institution ainsi que les effets à venir de l' application du Statut. D'autres initiatives sont envisagées comme celle de l'inscription de crédits dans un p.m. pour le débat sur l'avenir de l' » Europe ». En revanche, à la faveur d'un amendement Verts/ALE approuvé en Plénière, le Parlement appelle son institution à appliquer une initiative qui a fait ses preuves au Japon pour limiter les frais de climatisation en appliquant le principe « pas de cravates » dans les bureaux en été.

Section II : Conseil : le Parlement s'inquiète des crédits destinés aux activités PESC et réaffirme que les budgets des autres institutions doivent couvrir des dépenses administratives (et non, opérationnelles).

Pour toutes les autres institutions, le Parlement a rétabli une partie des postes qui avaient été supprimés par le Conseil dans son projet de budget et se rallie à la position de sa commission des budgets pour l'ensemble des montants à octroyés à chacune des institutions concernée (se reporter au résumé du 13/10/2005).

Budget 2006: autres sections

2005/2002(BUD) - 15/07/2005 - Projet de budget du Conseil

Le Conseil a établi en première lecture, le projet de budget des institutions de l'Union pour l'exercice 2006 à la majorité qualifiée.

Ce projet de budget prévoit un montant total de 6,578 milliards EUR pour l'ensemble de la rubrique 5 des perspectives financières incluant 4,106 milliards EUR tant en crédits de paiement qu'en engagements pour la seule Commission et un montant de 2,472 milliards EUR pour l'ensemble des autres institutions de l'Union (en engagement et en paiements). Ce projet de budget est donc en diminution de 119,87 mios EUR par rapport à l'APB de la Commission qui prévoyait un montant total de 6,683 milliards EUR pour l'ensemble de la rubrique 5 des perspectives financières. Il autorise en outre la création d'une marge de 130,11 mios EUR sous le plafond de la rubrique 5 (alors que la marge était de 25 mios EUR dans l'avant-projet de budget de la Commission -APB).

Outre le renforcement d'une marge pour imprévus sous cette rubrique, le Conseil a opéré les modifications suivantes par rapport à l'APB de la Commission :

- application d'une réduction de 2% des dépenses courantes, en tenant compte du renforcement de l'efficacité et de l'incidence de la coopération interinstitutionnelle;
- augmentation de l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour certaines institutions, en tenant compte du taux de vacance actuel;
- acceptation de tous les nouveaux postes A* demandés en relation avec l'élargissement et les nouvelles activités (certaines réductions étant appliquées aux postes B* et C*). Dans ce contexte le Conseil a fait une déclaration selon laquelle il demande instamment aux institutions de mettre tout en œuvre pour assurer la poursuite rapide du processus de recrutement afin que les postes accordés soient occupés conformément aux attentes de l'autorité budgétaire et au statut des fonctionnaires (l'objectif est d'arriver dans les meilleurs délais à une représentation géographique équilibrée des effectifs);
- acceptation de 75% des demandes des institutions concernant les nouveaux postes pour le pré-élargissement, en tenant compte de l'état actuel du recrutement;
- acceptation de certains conversions et revalorisations de postes, en particulier lorsqu'elles sont liées au déroulement des carrières en application du nouveau statut.

L'examen des dépenses administratives par le Conseil, pour chaque institution (hors Commission, se reporter au BUD/2005/2001) peut se résumer comme suit :

1) Parlement européen - Section I : en application du "gentlemen's agreement", le Conseil a repris tel quel l'état prévisionnel du Parlement européen lequel prévoit une augmentation budgétaire de 77,6 mios EUR (+6,14%) par rapport au budget 2005. Celui-ci s'établit ainsi à 1,341 milliards EUR ;

2) Conseil - Section II : le Conseil a affecté à sa section du budget un montant global de 591.752.953 EUR, soit une augmentation de 5,08% par rapport au budget 2005 (quelque 29 mios EUR de plus). L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 5,2%, en tenant compte du taux de vacance actuel. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 161 postes et le transfert d'un poste C à la Commission. Les transformations dans le cadre du déroulement des carrières ont également été approuvées (soit 2 revalorisations et 5 transformations de postes). Il a toutefois a rejeté la demande de renforcement de postes pour le pré-élargissement, en tenant compte des calendriers de recrutement spécifiques;

3) Cour de justice - Section IV : le Conseil a affecté une enveloppe globale de 246.940.602 EUR à cette institution, ce qui représente une augmentation de quelque 18 mios EUR (+7,86%) par rapport au budget 2005. L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 4%. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé les crédits correspondant à 8 nouveaux membres (7 juges et 1 greffier) pour le nouveau Tribunal de la fonction publique ainsi que la création de 22 nouveaux postes dont 18 pour ledit Tribunal. Par ailleurs, le Conseil a approuvé 51 revalorisations de postes et 15 transformations pour le service d'interprétation. Enfin, le Conseil a approuvé 75% des crédits demandés pour l'emploi d'agents contractuels et d'experts nationaux dans la perspective de la future adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie;

4) Cour des comptes - Section V : le Conseil a affecté une enveloppe budgétaire de 111.641.491 EUR, ce qui représente une augmentation de quelque 4,7 mios EUR (+4,39%) par rapport au budget 2005. L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 3,5%. En ce qui concerne le personnel, le Conseil a approuvé la création de 11 postes nouveaux, la revalorisation de 52 postes dans le cadre du déroulement des carrières ainsi que la transformation de 31 postes dans le cadre du budget rectificatif n° 2/2005. Il a enfin approuvé 75% des crédits demandés pour l'emploi d'agents contractuels et d'experts nationaux dans la perspective de la future adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie. En revanche, le Conseil a rejeté la création de 4 postes B;

5) CES - Section VI : le Conseil a affecté une enveloppe globale de 106.794.805 EUR, ce qui représente une augmentation de quelque 4 mios EUR (+3,85%) par rapport au budget 2005. L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 4%. Sur le plan des effectifs, le Conseil a approuvé

la création de 28 postes dont 20 en relation avec le pré-élargissement ainsi que la revalorisation de 2 postes. Il a, par contre, rejeté la création 10 postes B;

6) Comité des régions - Section VII : le Conseil a affecté une enveloppe globale de 62.103.170 EUR à cette institution, soit une augmentation de quelque 4% par rapport au budget 2005. L'abattement forfaitaire standard sur les salaires a été fixé à 4,5%. En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a approuvé la création de 20 nouveaux postes, dont 14 dans le cadre linguistique et la transformation de 31 postes pour le développement des carrières. Il a rejeté la demande de création de 27 postes supplémentaires B ou C;

7) Médiateur - Section VIII (A) : le Conseil a affecté une enveloppe budgétaire de 7.509.482 EUR, soit une augmentation de 4% par rapport au budget 2005. Il a accepté la création de 4 postes temporaires et a approuvé la transformation demandée d'un poste pour le développement des carrières. Il a rejeté la demande visant à créer 2 autres postes de type B;

8) Contrôleur européen des données - Section VIII (B) : le Conseil a affecté une enveloppe globale de 3.447.233 EUR pour cette nouvelle institution, soit une augmentation de 21,35% par rapport au budget 2005. En ce qui concerne le personnel, le Conseil a accepté la création des 3 postes demandés mais a rejeté la demande 2 autres postes B et C.